

COVID-19 : Soutien familial et visite des patients et des résidents (COVID-19: Family support & visitation of patients & residents) Hôpitaux (Hospitals)

Vous envisagez de soutenir ou de visiter un patient dans un hôpital ?
(Thinking of supporting or visiting a patient in a hospital?)

Les patients peuvent désigner deux membres de la famille/personnes de soutien lorsqu'ils sont admis dans l'unité d'hospitalisation d'un établissement de soins de courte durée.

Un membre de la famille/une personne de soutien désigné(e) est choisi(e) par le patient et doit être impliqué(e) dans les soins du patient, dans la mesure où celui-ci le souhaite, en collaboration avec l'équipe de soins.

Si la chambre du patient est suffisamment grande pour permettre la distanciation physique, les deux personnes désignées peuvent visiter le patient en même temps. Autrement, une seule personne à la fois sera autorisée à visiter le patient.

Maternité – si autorisé par l'équipe de soins, d'autres personnes de soutien, comme un parent de substitution ou une doula, peuvent être autorisées à visiter le patient en plus des deux membres de la famille/personnes de soutien désigné(e). Les visiteurs d'un service de maternité doivent être âgés de 14 ans et plus.

Services pédiatriques – deux personnes peuvent être désignées comme membres de la famille/personnes de soutien. Les autres enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à effectuer de visites.

Puis-je accompagner un ami ou un proche à un service d'urgence, un

centre de soins d'urgence ou de soins ambulatoires ? (Can I accompany a friend or loved one to an emergency department, urgent care centre or ambulatory care?)

Les patients peuvent désigner un membre de la famille/une personne de soutien pour les accompagner lorsqu'ils accèdent à un centre de soins ambulatoires, d'urgences ou un service d'urgence des établissements de l'AHS.

Toutes les personnes de soutien doivent avoir plus de 14 ans pour les visites. Si vous visitez l'Alberta Children's Hospital ou le Stollery Children's Hospital, toutes les personnes de soutien désignées doivent être âgées de 14 ans ou plus.

Il peut y avoir des circonstances où la distanciation physique avec d'autres patients dans les espaces de la clinique ne permettra pas au membre de la famille/à la personne de soutien d'être présent(e). Dans ce cas, le personnel communiquera avec le patient et le membre de la famille/la personne de soutien, et discutera des options en fonction des besoins du patient.

Vous envisagez de soutenir ou de visiter un patient mourant dans un hôpital ? (Thinking of supporting or visiting a patient dying in hospital?)

Toutes les personnes considérées comme étant en fin de vie peuvent avoir un membre de la famille/une personne de soutien désigné(e) qui les accompagne autant que nécessaire. Si la pièce est suffisamment grande pour maintenir la distanciation sociale/physique, pas plus de deux personnes peuvent être autorisées. Bien qu'il n'y ait pas de limite au nombre de personnes différentes qui

peuvent visiter dans l'ensemble, les visites doivent être coordonnées avec l'équipe de soins et l'établissement.

Bien qu'il soit difficile de savoir le moment précis où une personne est en fin de vie, cela fait généralement référence aux quatre à six dernières semaines de vie.

Quels sont les règlements en matière de soutien et de visite ? (What are the rules on supporting & visiting?)

Pour soutenir et visiter un patient ou un résident, vous devez :

- Être un membre de la famille/une personne de soutien désigné(e) et avoir une pièce d'identité qui vous identifie comme tel.
- Vous sentir bien.
- Être âgé(e) de 14 ans et plus OU être accompagné(e) d'un adulte (18 ans dans les

établissements de soins continus). **Pour les services pédiatriques (Alberta Children's Hospital et Stollery Children's Hospital)**, les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés aux visites.

- Passer un contrôle de santé avant d'entrer dans l'établissement.
- Porter constamment un masque qui couvre le nez et la bouche.
- Rester dans la chambre du patient autant que possible et minimiser les déplacements au sein de l'établissement.
- Respecter les mesures d'hygiène des mains (se laver les mains et/ou utiliser du désinfectant pour les mains) au moment d'entrer dans l'établissement et d'en sortir, et au moment d'entrer dans la chambre du patient et d'en sortir.
- Ne pas apporter d'animaux lors de la visite à l'exception de chiens d'assistance.

COVID-19 : Soutien familial et visite des patients et des résidents (COVID-19: Family support & visitation of patients & residents) Soins continus : (Continuing Care:)

Vous envisagez de soutenir ou de visiter un résident dans un centre de soins continus ? (Thinking of supporting or visiting a resident in continuing care?)

Les résidents de ces établissements sont extrêmement vulnérables s'ils sont exposés à la COVID-19 ; par conséquent, une approche sécuritaire en matière de visite est obligatoire.

Pour les visites à l'intérieur de l'établissement :

Chaque résident ou autre décideur peut désigner jusqu'à deux membres de la famille/personnes de soutien (de plus de 18 ans) qui sont essentiels au maintien de la santé mentale et physique.

Des visiteurs supplémentaires peuvent être autorisés dans des situations spécifiques, y compris des situations en fin de vie, lors de changements à l'état de santé ou d'autres circonstances urgentes (p. ex., des questions financières ou juridiques, crise familiale).

Pour les visites à l'extérieur de l'établissement :

Jusqu'à cinq personnes, y compris le résident, peuvent participer à des visites extérieures si celles-ci sont conformes à la politique de l'établissement et aux mesures de santé publiques.

Puis-je visiter un ami ou un proche mourant dans un service de soins continus ? (Can I visit a friend or loved one who is dying while in continuing care?)

Toutes les personnes considérées comme étant en fin de vie peuvent avoir un membre de la famille/une personne de soutien désigné(e) qui les accompagne autant que nécessaire. Leur présence doit être coordonnée avec l'équipe de soins et refléter les besoins du patient et de son membre de la famille/sa personne de soutien désigné(e).

D'autres personnes de soutien/visiteurs peuvent rendre visite à condition que les visites soient prévues par le personnel de l'établissement/l'unité.

Les enfants de moins de 18 ans sont autorisés à rendre visite s'ils sont accompagnés d'un adulte.

Si la pièce est suffisamment grande pour maintenir la distanciation sociale/physique, pas plus de trois personnes à la fois peuvent être autorisées.